

## 1.9 - ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE DU BÂTIMENT

### OBJECTIF DE L'EXAMEN ET DÉFINITION DE LA SOUS-CATÉGORIE VISÉE

---

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

#### 1.9 Entrepreneur en mécanique du bâtiment

Sous réserve du deuxième alinéa de l'article 6 du présent règlement, cette sous-catégorie autorise les travaux de construction qui concernent la mécanique d'un bâtiment, d'un équipement destiné à l'usage du public ou d'un ouvrage de génie civil, tels les travaux de chauffage, de ventilation, de réfrigération, de plomberie, de protection incendie et leurs systèmes de régulation, ainsi que les travaux de calorifugeage, et de source d'alimentation électrique de secours.

Elle autorise également les travaux de construction compris dans une sous-catégorie de l'annexe III qui ne sont pas déjà autorisés par le premier alinéa, lorsque ces travaux font partie d'un projet relatif à la mécanique d'un bâtiment, d'un équipement destiné à l'usage du public ou d'un ouvrage de génie civil.

Enfin, elle autorise les travaux de construction similaires ou connexes.

### RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN

---

- Durée : 3h00
- Note de passage : 60%
- Langue de passation : français ou anglais
- Type d'examen : examen à choix multiple

### PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

---

L'examen de la sous-catégorie *1.9 - Entrepreneur en mécanique du bâtiment* aborde les matières suivantes :

- définitions et types de systèmes
- encadrement législatif, normatif et réglementaire
- lecture de plans et devis
- normes et exécution des travaux

### SOUTIEN POUR LA PRÉPARATION À L'EXAMEN

---

Pour préparer votre examen, vous pouvez consulter le profil de compétence, qui est disponible sur le site <http://www.rbq.gouv.qc.ca/>:

1. Sur la page d'accueil, dans le menu de droite, cliquez sur « **Qualification professionnelle** »,
2. Dans la colonne de gauche, cliquez sur « **Examens** », « **La préparation : fiches d'information et profils de compétences** » et cliquez sur le domaine désiré. Pour les sous-catégories (ex : 1.1.1, 6.1 etc., cliquez sur « **Exécution de travaux de construction** »
3. Les documents « **Fiche d'information sur l'examen** » et « **Profil de compétence** » se trouvent dans la section « **Fiche et profil à consulter** » au centre de l'écran.

## RESSOURCES

Vous pouvez aussi consulter la documentation disponible dans les bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région. Le personnel saura vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents.

### DOCUMENTS RECOMMANDÉS ET MATÉRIELS FOURNIS DURANT LA SÉANCE D'EXAMEN

À titre de répondant pour l'exécution de travaux de construction, il vous incombe de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances en regard de plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** qui couvrent la matière visée par l'examen :

Documents et matériels	Lecture recommandée	Fournis à l'examen
<b>Loi sur le bâtiment</b> (L.R.Q., c. B-1.1)	<b>X</b>	
<i>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-proprétaires</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.9)	<b>X</b>	
<i>Code de construction</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.2) - <i>Chapitre I, Bâtiment 1995</i>	<b>X</b>	<b>X</b>
<i>Code de construction du Québec</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.2) - <i>Chapitre III, Plomberie 2008</i>	<b>X</b>	<b>X</b>
<i>Code de construction du Québec</i> (L.R.Q., c. B-1.1, r.2) - <i>Chapitre V, Électricité 2007</i>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Loi sur la santé et la sécurité du travail</b> (L.R.Q., c. S-2.1)	<b>X</b>	
<i>Code de sécurité pour les travaux de construction</i> (L.R.Q., c.S-2.1, r.4)	<b>X</b>	<b>X</b>
<i>Règlement sur la santé et la sécurité du travail</i> (L.R.Q., c. S-2.1, r.13)	<b>X</b>	
<b>Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie</b> (L.R.Q., c. M-4)	<b>X</b>	
<b>Loi sur les maîtres électriciens</b> (L.R.Q., c. M-4)	<b>X</b>	
<b>Loi sur les appareils sous pression</b> (L.R.Q., c. A-20.01)	<b>X</b>	
<i>Règlement sur les appareils sous pression</i> (L.R.Q., c. A-20.01, r.1)	<b>X</b>	
<b>Règlement sur les certifications de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression</b> (L.R.Q., c.F-5, r.2)	<b>X</b>	
<b>ANSI/ASHRAE-62.1-2004- Ventilation for Acceptable Air Quality</b>	<b>X</b>	
<b>CAN/CSA F326-M91 (2005) -Ventilation mécanique des habitations</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Code national de la plomberie - Canada 2005 (CNP)</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Code national de prévention des incendies - (2005)</b>	<b>X</b>	

<b>CSA-B52-1999</b> - Code sur la réfrigération mécanique	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>NFPA 13 (1999)</b> - Installation of Sprinkler Systems	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>NFPA 96 (2004)</b> – Ventilation Control and Fire Protection of Commercial Cooking Operations	<b>X</b>	
<b>ANSI/SMACNA 006-2006</b> - HVAC Duct Construction Standards Metal and Flexible	<b>X</b>	
Calculatrice, règle, papier, crayon, etc.		<b>X</b>

Ces documents sont disponibles à partir du site Internet des Publications du Québec à l'adresse suivante :

[www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca)

Veillez noter que la norme **NFPA 13 (1999)** n'est pas publiée en français.

Cette norme vous sera donc fournie en langue anglaise peu importe la langue choisie pour la passation de l'examen.

L'achat de la norme CSA est possible à partir du site Internet de l'Association canadienne de normalisation (CSA) : [www.csa.ca](http://www.csa.ca)

L'achat du CNP est possible à partir du site Internet du Conseil national de recherches Canada (CNRC) [www.nationalcodes.ca](http://www.nationalcodes.ca)

L'achat de la norme NFPA est possible à partir du site Internet de National Fire Protection Association (NFPA) [www.nfpa.org](http://www.nfpa.org)

**D'autres livres de référence peuvent vous aider lors de votre préparation**

**Note :** Seuls les documents et le matériel remis par le surveillant pourront être utilisés durant la séance d'examen.

**POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS**

Visitez le [www.rbq.gouv.qc.ca](http://www.rbq.gouv.qc.ca) pour consulter nos coordonnées et toute information pertinente à la passation de votre examen.

Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.  
Ils peuvent être modifiés sans préavis.